

Image not found or type unknown



attente entre le moment du mariage avec une étrangère et un visa (vie privée et familiale)

Par **jeanmie819**, le **02/12/2024** à **00:04**

je me suis marié légalement avec une Thaïlandaise qui avait un visa court séjour.

j'ai demandé un RDV à la préfecture pour obtenir un visa (vie privée et familiale) dans les temps impartis. Malgré deux demandes, celle-ci ne m'a pas répondu.

Depuis, j'ai appris qu'il fallait la preuve que nous vivions ensemble depuis au moins six mois.

est-ce qu'il faut que je redemande un visa à ce moment là ?

merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **02/12/2024** à **10:23**

bonjour,

voir ce lien :

[carte VPF conjoint de français](#)

salutations

Par **jeanmie819**, le **02/12/2024** à **12:06**

Merci, mais cela ne correspond pas à ma demande.

(le fait qu'il faut attendre six mois de vie commune, mais aussi que la préfecture, malgré mes deux demandes de RDV ne m'a pas répondu.

Par **youris**, le **02/12/2024** à **15:47**

à lire votre question, j'ai cru que vous aviez la nationalité française, d'où ma réponse.

dans le lien que j'ai indiqué, il existe la situation de la famille d'un étranger en situation régulière en France qui indique notamment :

Si votre époux réside en France depuis au moins 18 mois avec un titre de séjour, vous relevez de la procédure de regroupement familial.

*Si votre époux a une carte de séjour "passeport talent", vous relevez de la procédure p
asseport talent famille.*

en principe, l'absence de réponse équivaut à une décision implicite de rejet.